

Mesures correctives de stationnement en phase chantier

Sous-gare



1. Rue du Simplon (Est) : Diminution de la station taxis (reste 2 places) et création de 2 places PMR.
2. Rue du Simplon (Est) : Suppression de la zone de dépose-minute et création 6 places TIM.
3. Bvd de Grancy (Ouest): Diminution de la station taxis (reste 2 places destinée aux habitants du quartier) et création de 4 places TIM.